

DOSSIER N°7

NOTE DE SYNTHÈSE ET RAPPORT DE PRÉSENTATION

FINANCES **BUDGET PRIMITIF 2019** **BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Comme développé lors du débat d'orientation budgétaire, la loi de finances pour 2019 sans grand bouleversement, est une loi dite de "transition". La Chambre Régionale des Comptes (CRC) note cependant qu'après deux années de déficit inférieur à 3 points du Produit Intérieur Brut (PIB), 2,5% en 2018, le déficit effectif prévu dépasserait ce seuil en 2019 pour une prévision fragile à 3,2 points de PIB. La dette publique rapportée au PIB augmenterait donc en France alors qu'elle est en baisse dans la quasi-totalité des autres pays européens.

L'objectif de croissance, quant à lui, a été conservé à 1,7%. Après une inflation en nette augmentation à 1,8% en 2018, les prévisions de 2019 seraient aux alentours de 1,5%. Ces éléments conjugués au climat ambiant dans un contexte de tension sociale seront sans doute de nature à freiner la consommation des ménages ainsi que leur pouvoir d'achat.

Le plan d'économies lancé en 2018, après 4 années de diminution des dotations, entérine la poursuite de la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics depuis 2018 mais sous forme d'une limitation des dépenses à un niveau de 1,2% par an pour les collectivités territoriales qui ont contractualisées (supérieures à 50 000 habitants). Même si Frontignan ne fait pas partie des communes concernées par l'obligation de contractualiser avec l'Etat, la Ville a subi en 2018 et subira en 2019 la suppression de la quasi-totalité des contrats aidés en plus des 1,8% d'inflation annuel.

Cette mesure de réduction massive et soudaine des emplois aidés vient encore pénaliser le fonctionnement de nombreuses collectivités locales ainsi que celui du tissu associatif, et anéantir un dispositif d'insertion professionnelle utile. Pour la commune de Frontignan, entre 2018 et 2019, la diminution drastique du dispositif des emplois aidés imposée par l'Etat ont concerné en 2018 plus de 80 agents avec un impact humain certain et mais aussi budgétaire d'environ 750 000 €.

Après ces « coupes » sans précédent, le nouveau gouvernement fait peser désormais sur les collectivités locales un effort d'économie en fonctionnement très important de l'ordre de 13 Mds d'euros à l'horizon 2022 (après 10 Mds de réduction de dotation entre 2014 et 2017) alors que la part des collectivités locales dans la dette publique globale n'est que d'environ 8,6% et, qu'à contrario, leur contribution à l'investissement public est de 70%.

La loi de finances 2019 prévoit de poursuivre en 2019 le dégrèvement de 66% sur la taxe d'habitation de la résidence principale, puis 100% en 2020 pour environ 80 %des ménages. Ces dégrèvements seront compensés par l'Etat sur la base des taux et abattements en vigueur pour les impositions 2017.

Dans ce contexte, la Ville, à travers son budget, continue d'optimiser ses dépenses et ses recettes afin d'assurer le niveau des services qui témoigne d'un véritable choix politique et d'une véritable ambition dans un contexte fortement contraint. Afin de ne pas impacter le niveau de vie de ses habitants et leur pouvoir d'achat, la commune a décidé de ne pas répercuter le désengagement de l'Etat et de maintenir à un niveau stable les taux de la fiscalité locale. Ceci tout en n'augmentant pas ses tarifs et en poursuivant les investissements nécessaires pour entretenir et doter Frontignan des infra structures dont les habitants ont un réel besoin.

Depuis 2014, chaque année des décisions gouvernementales ont affecté les finances des collectivités locales. Face à cette situation tendue et à la nécessité de répondre également aux attentes de la population, les efforts de la Ville porteront encore en 2019 sur :

- une maîtrise de ses dépenses réelles de fonctionnement,
- un maintien des taux de fiscalité afin de ne pas impacter le niveau de vie des habitants malgré une inflation en hausse,
- une maîtrise de l'endettement,
- une politique d'investissement ambitieuse en lien avec les attentes de la population et avec le bouclage complet, voire au-delà du programme prévu par l'équipe municipale.

Compte tenu de ce contexte, le budget principal 2019 de la Ville est proposé pour un montant global s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

54 450 515,48 €

Il se décompose en :

Section de fonctionnement (dépenses et recettes)	36 379 089,53 €
Section d'investissement (dépenses et recettes)	18 071 425,95 €

La section de fonctionnement intègre :

	Dépenses	Recettes
Virement à la section d'investissement	3 894 837,97	
Excédent de la gestion antérieure		2 397 085,86
Crédits nouveaux de l'exercice 2019	32 484 251,56	33 982 003,67
Soit un équilibre de la section à	36 379 089,53	36 379 089,53

La section d'investissement intègre :

	Dépenses	Recettes
Résultat d'investissement 2018 reporté	2 380 013,70 €	
Restes à réaliser de l'exercice 2018	1 904 276,73 €	2 070 875,69 €
Excédents de fonctionnement capitalisés		2 213 414,74 €
Virement de la section de fonctionnement		3 894 837,97 €
Propositions nouvelles pour l'exercice 2019	13 787 135,52 €	9 892 297,55 €
Soit un équilibre de la section à	18 071 425,95 €	18 071 425,95 €

Les différentes recettes de la section de fonctionnement d'un montant global de : **36 379 089,53 €**

Elles se décomposent ainsi :

002 - Excédent ordinaire reporté **2 397 085,86 €**

L'inscription budgétaire correspond à l'excédent global de clôture de fonctionnement du budget principal qui a été constaté au compte administratif 2018 , déduction faite de l'affectation en réserves capitalisées en investissement.

013 - Atténuation de charges **283 000,00 €**

Le montant de ce chapitre comprend le reversement de la participation des agents aux "chèques déjeuner", les remboursements sur rémunérations intervenant notamment au titre des aides en faveur des emplois aidés (**après une diminution de 500 000 € en 2018, ce sont encore 250 000€ en moins prévus sur 2018**) et des indemnités journalières maladies pour le personnel non titulaire remboursées par la CPAM, et des remboursements par l'assurance des risques statutaires du personnel titulaire ainsi que ceux des salaires pour les agents mis à disposition couverts par l'ancien contrat.

70 - Produits des services, du domaine et des ventes diverses **1 269 240,00 €**

L'inscription recouvre les produits de la restauration, des concessions du cimetière, des droits du domaine ainsi que des prestations des services culturels, sportifs ou de loisirs. Recettes stable pour la ville qui là aussi a choisis de ne pas impacter le pouvoir d'achat des habitants en n'augmentant pas les tarifs.

042 - Opérations d'ordre de transfert en section **335 300,41 €**

Ce compte comptabilise les travaux en régie pour un montant de **325 000 €** et **10 300,41 €** pour la quote-part des subventions d'équipement amortissables transférées au compte de résultat.

73 - Impôts et taxes **24 837 331,00 €**

dont :

Contributions directes **19 700 000,00 €**

En l'attente des états fiscaux (Etat 1259) réalisés par les services de l'Etat, la Ville a évalué le produit fiscal des contributions directes pour 2018 en tenant compte à la fois de l'évolution prévisionnelle des bases mais également l'évolution des taux et du produit ainsi attendu.

Attribution de compensation **2 930 331,00 €**

Cette dotation est versée à la commune par la communauté d'agglomération du bassin de Thau au regard du rapport de la CLECT et des compétences transférée. Elle représente le produit de la taxe professionnelle et des compensations afférentes versés en 2002 diminué des charges transférées depuis cette date.

Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 510 000,00 €

La commune en l'absence d'information précise à ce jour, a choisi de maintenir le montant perçu en 2018.

Divers 1 697 000,00 €

Dans ce chapitre, s'ajoutent également diverses taxes perçues au profit de la commune : taxe sur l'électricité, taxe sur les emplacements publicitaires, des droits de place des marchés, ainsi que la taxe additionnelle aux droits de mutation.

74 - Dotations de l'Etat 6 788 972,00 €

Toutes les dotations de l'Etat n'ayant pas encore été notifiées, elles sont évaluées en fonction des dispositions de la loi de finances 2019 comme suit :

* la dotation forfaitaire de fonctionnement	2 459 740,00 €
* la dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale	1 260 000,00 €
* la dotation nationale de péréquation	845 000,00 €
* les dotations de compensation - taxe professionnelle, taxe d'habitation et taxe foncière	726 000,00 €
En sus de ces dotations de l'Etat, ce chapitre recouvre diverses inscriptions budgétaires liées à des subventions de fonctionnement et participations de divers organismes publics dont CAF (pour un montant d'environ 1,1 M d'€)	1 498 232,00

75 - Autres produits de gestion courante 466 460,26 €

Ils recouvrent principalement les revenus des immeubles communaux

77 - Produits exceptionnels 1 700,00 €

Ils recouvrent les remboursements de chèques déjeuners non demandés par les employés

Quant aux dépenses de la section de fonctionnement d'un montant de : 36 379 089,53 €

Elles se décomposent ainsi :

011 - Charges à caractère général 5 435 577,01 €

Le chapitre concerne toutes les dépenses utiles au fonctionnement des services (eau, électricité, téléphone, carburant, fournitures de bureau, contrats de prestations, le petit matériel d'entretien, la maintenance, les primes d'assurance, le transport, les taxes foncières...).

012 - Charges de personnel et frais assimilés 18 800 000,00 €

Elles intègrent non seulement l'impact du glissement vieillesse technicité annuel mais également celui, après réorganisation de certains services, de la transformation d'une partie des contrats aidés, soit une augmentation limitée à 1,4 % au réel.

65 - Autres charges de gestion courante 6 214 838,55

Ce chapitre regroupe notamment

* le contingent d'incendie versé au SDIS,	1 963 877,69 €
* les annulations des créances irrécouvrables,	55 000,00 €
* la participation au budget du CCAS,	1 929 000,00 €
* la participation au budget de la caisse des écoles,	161 590,86 €
* la participation au budget de l'office de tourisme,	375 000,00 €
* les subventions aux associations,	685 095,00 €
* la participation au SIVOM	508 000,00 €
* les indemnités versées aux élus,	290 000,00 €
* divers (redevances pour licences, postes de secours, cotisations de sécurité sociale, cotisations retraite, EID ...)	247 275,00 €

66 - Charges financières 855 000,00 €

Elles recouvrent notamment :

* les intérêts des emprunts, les intérêts courus non échus 2018 ainsi que les autres dépenses de ce chapitre prévues pour couvrir d'éventuels frais financiers.

67 - Charges exceptionnelles 247 836,00 €

Ce chapitre regroupe principalement les annulations de titres des exercices antérieurs (60 000 €), la subvention prévisionnelle d'équilibre du cinéma (104 000 €), la subvention au budget du port de plaisance pour soutenir les petits métiers de la pêche (15 000 €), des charges pour les jeunes dans le cadre du FDAJ (30 000 €) remboursés à hauteur de 20 000 € par le Conseil Départemental.

68 - Dotations aux provisions 90 000,00 €

Une dotation pour risque et charges afin de couvrir d'éventuelles admissions en non valeurs est provisionnée à hauteur de 30 000 €, des provisions pour capital décès (30 000 €) et pour couvrir des éventuels risques d'indemnités liés au choix de la ville d'être son propre assureur (30 000 €).

042 - Opérations d'ordre de transfert entre section 620 000,00 €

La dotation aux amortissements est par nature équivalente au chapitre de recettes d'investissement en 040.

023 - Virement à la section d'investissement 3 894 837,97 €

Il s'agit de la participation à l'autofinancement de la section d'investissement

014 - Atténuation de produits 221 000,00 €

Il s'agit du prélèvement de l'Etat au titre de la loi SRU

Concernant la section d'investissement, le montant global des recettes s'élève à 18 071 425,95 €

021 - Virement de la section de fonctionnement 3 894 837,97 €

Il s'agit de la participation à l'autofinancement de la section d'investissement.

024 - Produits de cessions d'immobilisations 3 000,00 €

10 - Dotations, fonds divers et réserves

1068 Excédent capitalisé - réserves facultatives 2 213 414,74 €

10 Recettes en provenance de l'Etat - Reversement à la Commune

* Le fond de compensation de TVA pour : 732 000,00 €

* La taxe d'aménagement pour : 210 000,00 €

TOTAL 942 000,00 €

10 - Dotations, fonds divers et réserves

1068 Excédent capitalisé - réserves facultatives 2 213 414,74 €

045 - Opérations pour compte de tiers

Subventions réseau pluvial en maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'Agglomération 200 000,02 €

13 - Subventions

* les subventions d'équipement de l'année à hauteur de : 1 926 533,55 €

* les crédits reportés pour un montant de : 301 639,67 €

* les amendes de police 70 000,00 €

TOTAL 2 298 173,22 €

16 - Emprunts

* les propositions nouvelles (dont 1 600 000 € de report 2018) 4 900 000,00 €

* les mouvements de trésorerie sur les emprunts revolving (dépenses=recettes) 3 000 000,00 €

7 900 000,00 €

040 - Opérations d'ordre de transfert entre section 620 000,00 €

Elles correspondent au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement

Les dépenses de la section d'investissement, quant à elles, se décomposent comme suit pour un montant global de **18 071 425,95 €**

001 - Résultat d'investissement reporté (déficit) **2 380 013,70 €**

Il s'agit du déficit de la section d'investissement de 2017

16 - Emprunts et dettes assimilées

On y trouve le remboursement du capital des emprunts réparti comme suit :

* le capital de la dette de la Ville pour un montant de : 2 600 000,00 €
 * les mouvements sur les emprunts revolving (dépenses=recettes) pour : 3 000 000,00 €
TOTAL **5 600 000,00 €**

040 - Opérations d'ordre de transfert entre section

* les travaux en régie pour : 325 000,00 €
 * le transfert de subvention d'équipement au compte de résultat pour : 10 300,41 €
TOTAL **335 300,41 €**

Opérations d'investissement

9 756 111,84 €

Pour les principales opérations d'investissement nouvelles

7 851 835,11 €

Pour les reports de 2018 d'investissement

1 904 276,73 €

Elles sont détaillées ci-après :

		REPORT 2018	BP 2019	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles	3 333,20	28 000,00	31 333,20
21	Immobilisations corporelles	237 888,46	597 000,00	834 888,46
26	Titres de participation et créances rattachées	2 000,00	0,00	2 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	65 879,79	30 764,00	96 643,79
	TOTAL hors opérations	309 101,45	655 764,00	964 865,45
901	Equipement matériel et mobilier	183 684,15	519 800,00	703 484,15
903	Extension du gymnase Ferrari	31 272,14	110 000,00	141 272,14
904	Cinéma aménagement salle	42 364,40	210 000,00	252 364,40
905	Crèche F. Ametler : Aménagement office liaison froide	42 244,00	280 000,00	322 244,00
907	Passerelle Cinéma canal	0,00	30 000,00	30 000,00
911	Plan d'action espaces verts	0,00	45 200,00	45 200,00
912	Voiries et réseaux divers (PAV)	278 321,96	945 230,00	1 223 551,96
913	Maison Picard - Tour de la glacière	0,00	130 000,00	130 000,00
914	Bâtiments communaux travaux d'aménagement	58 060,03	67 000,00	125 060,03
915	Travaux d'aménagement bâtiments communaux	130 589,21	410 000,00	540 589,21
916	San Rémo Pesca - Yunus	0,00	690 000,00	690 000,00
918	Eclairage public	15 998,40	40 000,00	55 998,40
921	Toiture Anatole France	13 000,00	107 000,00	120 000,00
944	Acquisition de matériel roulant	19 431,46	136 000,00	155 431,46
953	Restructuration école des lavandins	16 237,77	7 500,00	23 737,77
958	Boulevard Urbain Central 6 : Celestin Arnaud	135 706,47	1 137 520,31	1 273 226,78
959	Boulevard Urbain Central 7 : Entrée Barnier	0,00	97 000,00	97 000,00
967	Skate parc	5 443,20	225 000,00	230 443,20
968	Maison pour tous La Peyrade	10 000,00	185 000,00	195 000,00
973	Mode doux, accessibilité voirie	0,00	150 000,00	150 000,00
978	Réseau pluvial primaire quartier Pielles	4 158,00	224 000,00	228 158,00
981	Redynamisation du cœur de ville (Réhabilitation des Halles)	18 180,61	101 000,00	119 180,61
983	Halte fluviale	0,00	133 000,00	133 000,00
988	Accessibilité bâtiments publics travaux mineurs	34 896,58	55 000,00	89 896,58
989	Parking gare de marchandises	87 262,80	341 000,00	428 262,80
991	Conseils de quartiers	1 980,00	69 608,00	71 588,00
992	Aménagement aire stationnement camping-cars	3 934,08	0,00	3 934,08

993	Vidéo protection et études centre ville	31 080,00	285 220,56	316 300,56
994	Pôle d'échange multimodal	3 650,00	164 992,24	168 642,24
995	Maison des services	0,00	0,00	0,00
996	Maison des loisirs créatifs	414 476,61	280 000,00	694 476,61
998	Rénovation des locaux de la Poste pour services	13 203,41	20 000,00	33 203,41
	TOTAL opérations d'investissement	1 595 175,28	7 196 071,11	8 791 246,39
	TOTAL GLOBAL hors travaux en régies	1 904 276,73	7 851 835,11	9 756 111,84

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2019 du budget principal de la Ville.